



Recherche

[A LA UNE](#)[OPINIONS](#)[MON HUMANITE](#)[MONDE](#)[POLITIQUE](#)[SOCIAL-ECO](#)[SOCIÉTÉ](#)[ENVIRONNEMENT](#)[CULTURE](#)[SPORTS](#)[MÉDIAS](#)[SOCIÉTÉ](#)

CONNEXION À VOTRE COMPTE

SE CONNECTER

[Créer un nouveau compte](#)[Demander un nouveau mot de passe](#)

SOCIÉTÉ -
 l'Humanité le 2 Avril 2012

Justice

Le jihad « virtuel » à la barre

Mots clés : [justice \(/mot-cle/justice\)](#).

Le procureur a requis six ans de prison contre Adlène Hicheur, qui n'est jamais passé à l'acte.

Alors que l'on reproche à la Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI) de n'avoir pas anticipé le passage à l'acte de Mohamed Merah, le procès d'Adlène Hicheur, trente-cinq ans, vient poser la question : à partir de quand peut-on punir quelqu'un pour ce qu'il n'a pas encore fait ?

Adlène Hicheur, physicien franco-algérien de l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (Cern), était jugé jeudi et vendredi, devant la 13e chambre du tribunal correctionnel de Paris pour « association de malfaiteurs en vue de préparer des actes terroristes », après deux ans et demi de détention préventive. Sur des forums islamistes, Adlène Hicheur a rêvé au jihad, évoqué par mails des projets d'attentats terroristes. Sans jamais s'engager plus avant.

Maigre, muni d'une béquille, Adlène Hicheur s'est montré combatif, contestant « imprécisions » et « approximations » du dossier. « Ses propos sont inquiétants. Mais, on est resté dans le virtuel », a répété son avocat, Patrick Baudouin, tout au long du procès. À défaut d'actes à juger, la présidente a relu, jusqu'à la nausée, les messages envoyés sur les forums. « C'est une façon de mener les débats très à charge. Vous essayez de créer un climat, on procède ainsi dans d'autres contrées », s'est insurgé Me Baudouin.

« C'est un modèle d'intégration qui s'est fourvoyé », « un terroriste en puissance », a estimé le procureur, qui a requis six ans d'emprisonnement. Couvert de diplômes mention « très bien », estimé par ses collègues, Adlène Hicheur reste un mystère. Son histoire, sans doute, est celle d'une fracture : « Les diplômes, les CV ne valent rien, surtout que, quand tu es musulman, tes mérites ne sont jamais reconnus », écrit-il. Le jugement a été mis en délibéré au 4 mai. « J'espère qu'il ne servira pas d'exemple, après l'affaire Merah », craint Rabah Bouguerrouma, porte-parole du comité de soutien.

Mehdi Fikri

Recevez chez vous nos 3 titres [\(Cliquez sur la photo\)](#)